

Comité consultatif de transport
Compte rendu de la réunion tenue le 23 octobre 2025
De 19 h 00 à 20 h 35 par visioconférence

Sont présents : M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances
M. David Dumas, coordonnateur au transport scolaire
M^{me} Nathalie Fortier, représentante de l'École Jésus-Marie de Beauceville
M. Michel V. Gagnon, représentant des directions d'école au secondaire
M. Pierre-Olivier Girard, représentant du comité de parents
M. Jérôme L'Heureux, directeur SRIO CSSBE
M. Clermont Maranda, représentant du conseil d'administration
M^{me} Karina Roy, directrice générale par intérim

Sont absents : M. Claude Lambert, représentant du conseil d'administration
M^{me} Sylvie R. Poulin, représentante des directions d'école au primaire

1. Ouverture de la réunion

Monsieur David Dumas souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'ouverture de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur David Dumas procède à la lecture de l'ordre du jour. Monsieur Jérôme L'Heureux propose une modification à l'ordre du jour initial, précisant que le point 4 portera sur la grille de tarification 2026-2027. Il suggère également d'ajouter un nouveau point 5 concernant les zones à risque. Monsieur Patrick Beaudoin propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié. Madame Nathalie Fortier appuie la proposition. Adopté à l'unanimité.

3. Critères d'attribution des places résiduelles dans le transport scolaire 2026-2027

Monsieur Jérôme L'Heureux présente les modifications proposées à la section 6.2 de la nouvelle règle AC-02, portant sur l'attribution des places disponibles dans les véhicules scolaires. Il souligne que les critères d'attribution devraient désormais différencier les secteurs préscolaire-primaire et secondaire afin de mieux répondre aux réalités spécifiques de chacun.

Voici l'ordre proposé pour l'attribution des places disponibles :

Ordre	Préscolaire-Primaire	Secondaire
1	2 ^e adresse (tirage au sort)	Programme non offert à l'école désignée (tirage au sort)
2	Choix d'école autre que l'école désignée (tirage au sort)	2 ^e adresse (tirage au sort)
3	Toute autre demande (tirage au sort)	Toute autre demande (tirage au sort)

À la suite de cette présentation, plusieurs discussions ont eu lieu entre les membres du comité consultatif. Cette proposition amendée reçoit l'appui de messieurs Pierre-Olivier Girard et Clermont Maranda. Il est proposé par ceux-ci qu'une recommandation officielle soit transmise au conseil d'administration afin que, dans un souci d'équité et de transparence, l'attribution des places soit effectuée par tirage au sort plutôt que par une priorisation des types de demandes annuelles.

4. Grille de tarification 2026-2027

Monsieur Jérôme L'Heureux informe les membres du comité qu'il a été suggéré d'instaurer une tarification unique pour toutes les demandes de transport scolaire supplémentaires à compter de l'année prochaine. Cette mesure vise à simplifier le processus et à assurer une équité dans le traitement des demandes à compter de l'année prochaine. Ainsi, il est proposé que toutes les demandes supplémentaires soient soumises à un montant forfaitaire de 360 \$, ce qui équivaut à 2 \$ par jour, en considérant un calendrier scolaire de 180 jours. Cette proposition est faite par monsieur Clermont Maranda et appuyée par monsieur Patrick Beaudoin. Adoptée à l'unanimité.

5. Zones de marche

Monsieur Jérôme L'Heureux signale deux ajustements des zones de marche de nos élèves pour l'an prochain.

Ajouts pour le secteur **primaire** :

Pour les élèves de maternelle 4 ans et 5 ans, la distance de marche demeure fixée à 0 mètre, à l'exception des rues sans issue ne disposant pas d'une aire de virage conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Ajouts pour le secteur **secondaire** :

La distance maximale jusqu'au point d'embarquement est désormais établie à 1,6 km pour se rendre à une école primaire du secteur et à 600 mètres pour tout autre point d'embarquement.

Ces modifications sont proposées par monsieur Pierre-Olivier Girard et appuyées par monsieur Michel V. Gagnon. Adopté à l'unanimité.

6. Questions diverses

Madame Karina Roy informe les membres du comité que l'équipe des communications du CSSBE travaille actuellement à la conception d'un document explicatif destiné à l'ensemble de la population. Celui-ci vise à présenter de manière claire et accessible les nombreux changements apportés à la règle AC-02.

En fin de rencontre, il est mentionné que l'atteinte d'un équilibre budgétaire doit être envisagée pour l'année scolaire 2026-2027. Cet objectif organisationnel pourra être atteint si les nouveaux ajustements à la règle AC-02 sont appliqués dès la prochaine rentrée scolaire.

Un autre point de discussion est porté sur l'augmentation des frais annuels, laquelle sera réévaluée chaque année à la suite de l'analyse budgétaire réalisée en fin d'exercice 2026-2027 par le Service du transport scolaire et le Service des finances du CSSBE.

7. Clôture de la réunion

En clôture de la rencontre, monsieur David Dumas signale que la consultation se continuera ce mardi 28 octobre 2025 auprès des membres du conseil d'administration.

Monsieur David Dumas, appuyé par monsieur Jérôme L'Heureux, propose la clôture de la réunion, il est 20 h 35. Adopté à l'unanimité.

Le secrétaire,
David Dumas